



## Déclaration des organisations syndicales siégeant en CAPD

### **2ème phase du mouvement : l'ensemble de la délégation du personnel demande le report de la CAPD**

Les délégués du personnel ont dénoncé les dysfonctionnements croissants de la Direction Académique se traduisant pour cette CAPD par l'absence de documents permettant de faire leur travail paritaire.

En particulier, le barème, premier élément pour départager les collègues, est absent des documents de travail. Concernant l'ASH, les représentants des personnels n'ont jamais reçu les vœux des collègues entrants ou en cours de formation. Les appels à candidature n'ont fait l'objet d'aucun document de travail.

Nous avons donc fait le constat de l'impossibilité d'assurer le respect de la circulaire du mouvement dans l'affectation des collègues aujourd'hui. L'ensemble de la délégation du personnel a donc, dans ces circonstances, demandé et obtenu le report de la CAPD au jeudi 12 juillet.

**Malgré les difficultés que cela va poser dans les écoles et qui relèvent de la responsabilité de la Direction Académique, c'est pour nous le seul moyen d'exiger un minimum d'équité et de transparence entre tous les collègues.**